



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau
Prod-Nr. 4005240156797
CPID 194156-18
Zul-Nr. CHZB 1086

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Insecticide spray aérosol.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerein: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaber: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

*** RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) Procédure de classification
N° 1272/2008 [CLP]

Aérosol 3, H229

Aquatic Chronic 2, H411

Consignes en cas de risques physiques

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Consignes en cas de risques pour l'environnement

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Remarque

Ininflammable conformément à la directive d'aérosol (75/324/CEE).

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**

*** étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

Pictogrammes des risques



GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
P501 Contenu/emballage à jeter dans une déchèterie.

* Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

EUH208 Contient des extraits de Chrysanthemum cinerariaefolium. Peut produire une réaction allergique.
Contient 4 % en masse de composants inflammables.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Danger d'explosion par forte chaleur.
Ne pas déverser dans les eaux.
Le produit est nocif pour les poissons, les organismes servant de nourriture aux poissons et les algues.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Description

Produit aqueux à pulvériser prêt à l'emploi avec un principe actif insecticide.

Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
67-63-0	200-661-7	propan-2-ol	< 5 pds %	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	
89997-63-7	289-699-3	Chrysanthemum cinerariaefolium (produit à partir de fleurs de Tanacetum cinerariifolium ouvertes et matures avec un solvant hydrocarboné)	< 0.25 pds %	Acute Tox. 4 ; H302 Acute Tox. 4 ; H312 Acute Tox. 4 ; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	M=100 (Aquatic Acute 1) M=100 (Aquatic Chronic 1)

Remarque

Aérosol contenant de l'air comprimé.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Sans symptôme spécifique connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Ne pas inhaler les émanations de fumée.
En cas de besoin, porter un équipement de protection respiratoire.

Informations complémentaires

La formulation n'entretient en aucun cas la combustion.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Kieselguhr

Autres informations

Le produit est nocif pour les organismes aquatiques.

6.4 Référence à d'autres sections

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Utiliser uniquement conformément au mode d'emploi.

Éviter de:

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Classe de stockage

2B Emballages pour aérosol et briquets

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver à l'abri du gel!
Ne pas conserver à une température supérieure à 30 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation

N'utiliser que comme spray insecticide en suivant le mode d'emploi correspondant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
67-63-0	200-661-7	Propan-2-ol	200 [ml/m ³ (ppm)] 500 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 400 Court terme(mg/m ³) 1000 (CH)

8.2 Contrôle de l'exposition



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

Protection individuelle

Protection yeux/visage

pas nécessaire

Protection des mains

pas nécessaire

Protection corporelle:

pas nécessaire

Protection respiratoire

pas nécessaire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

jaunâtre

Odeur

aromatique

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	env. 55 °C	Abel Pensky	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		
Température de décomposition	non déterminé		
pH	non déterminé		
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau (20°C)		soluble sans restriction
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	env. 0.99 g/cm ³ (20°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Teneur en solvant	env. 4 %		
Propriétés comburantes			Le produit ne favorise pas la combustion.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Eviter des températures extrêmes.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Pas de décomposition si utilisation et stockage comme indiqué.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 423	
Toxicité dermique aiguë	DL50: > 2000 mg/kg Espèce Rat	OCDE 402	
Toxicité inhalatrice aiguë	CL50: > 5.25 mg/L Espèce Rat Temps d'exposition 4 h	OCDE 403	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 404	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
non irritant. Espèce Lapin	OCDE 405	



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

Sensibilisation respiratoire

non déterminé

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.	Espèce Cochon d'Inde	OCDE 406	

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations

La classification a été effectuée conformément à la procédure de calcul des directives UE actuellement en vigueur.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	NOEC 0.00086 mg/L Espèce Daphnia magna (puce d'eau géante) Durée du test 28 d	Test de reproduction pour l'extrait de pyrèthre.	EFSA Journal 2013;11(1):3032
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

Estimation/classification

Toxique pour poissons.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit	Désignation des déchets
020108 *	déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
150110 *	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Élimination appropriée / Produit

Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être déposées lors de la collecte d'ordures polluantes
Lire le mode d'emploi!

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	-	-



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Numéro ONU ou numéro d'identification	ONU 1950
Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS
Classe(s) de danger pour le transport	2.2
Étiquette de danger	2.2
Code de classification	5A
Groupe d'emballage	-
Dangers pour l'environnement	Non
Quantité limitée (LQ)	1 L
Dispositions particulières	190, 327, 344, 625
Code de restriction en tunnel	E

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.
Directive aérosol (75/324/CEE)

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive] COV
valeur de COV 4 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Loxiran Spray anti-fourmis Loxiran nouveau

Date d'édition 06.06.2023
Date d'exécution 06.06.2023
Version 1.5 (fr,CH)
remplace la version de 24.02.2023 (1.4)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
CLP: Classification, étiquetage et emballage
CAS: Chemical Abstracts Service
Aerosol 3: Aérosols, Catégorie 3
Aquatic Chronic 2: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 2
Flam. Liq. 2: Matières liquides inflammables, Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2
Acute Tox. 4, H302: Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
STOT SE 3, H336: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), Catégorie 3 (effet narcotique)
Acute Tox. 4, H312: Toxicité aiguë (dermique), Catégorie 4
Acute Tox. 4, H332: Toxicité aiguë (inhalation), Catégorie 4
Aquatic Acute 1: Toxicité aquatique court terme (aiguë), Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Toxicité aquatique long terme (chronique), Catégorie 1
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
BGW: Valeur limite biologique (DE)
LC50: Concentration létale médiane
LD50: Dose létale 50%
OECD: Organisation de Coopération et de Développement Économiques
NOEC: Concentration sans effet observé
EFSA: European Food Safety Authority
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
UN: Organisation des Nations unies
WGK: classe risque aquatique
EU: Union européenne
EN: Norme européenne
EC: Communauté européenne
EWC: European Waste Catalogue
ECHA: Agence européenne des produits chimiques

Indications diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente